

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et
Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Création de postes d'animateurs saisonniers pour les accueils de loisirs
des mois de juillet et août 2022

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances
expose aux membres du Conseil Municipal que les activités proposées par les
Accueils de loisirs imposent pour les mois de juillet et août de faire appel à des
emplois saisonniers pour l'encadrement des enfants et le fonctionnement du centre.

Que ces emplois sont liés à la fréquentation des enfants. Qu'à ce jour, le besoin en
encadrement des accueils de loisirs s'élève à 24 emplois saisonniers à temps complet.

Que ces emplois seront rémunérés selon le barème voté en Conseil Municipal du 30
juin 2017.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer dans la limite de 25 le nombre de postes
d'animateurs pour assurer l'encadrement des accueils de loisirs des mois de juillet et
août.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 04 JUIL. 2022

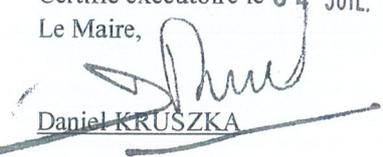
AR : 062-216205237-20220629-

del-290622-179-DE

Affiché le 04 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022

Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire


Daniel KRUSZKA